

**DATE DE CONVOCATION** : 6 Juin 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – N. ARILLA – P. ORMÈCHE- S. HIBON-MINET – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : E. GARNIER donne pouvoir à K. GAI – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: E. GARNIER – K. PERROIS – E. RAMBEAU – S. LABROUSSE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : S. HIBON-MINET

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS LORS DU CONCERT ET DU FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET AVEC L'ASSA 16**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté municipale de proposer aux castelnoviens un concert et un feu d'artifice lors du 14 juillet sur le site du Bain des Dames,

VU la transmission d'une convention par l'Association Sauvetage Secourisme d'Angoulême (ASSA 16) relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de cette manifestation, convention fixant les modalités de fonctionnement entre l'ASSA 16 et la commune, et le coût de l'intervention à 266 €,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 21 VOIX POUR**, décide :

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du concert et du feu d'artifice du 14 juillet, et tous les documents y afférent,
- ✓ dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6232 du budget 2019

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Signataire  
Jean-Louis LEVESQUE  
Maire